

Date de dépôt: 26 février 2009

Pétition

Priorité aux riverains - avenue Eugène-Pittard - 1206 Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les personnes dont les noms, adresses, signatures, figurent en annexe à la présente, demeurant chemin de Normandie, notamment aux numéros 6, 8 et 10, vous demandent qu'il soit procédé à un aménagement raisonné du trafic automobile qui assure aux habitants du quartier venant des rues adjacentes **une priorité** leur permettant de sortir dudit chemin, ou y entrer, notamment aux heures de pointe.

En désespoir de cause et dernier recours, nous nous adressons à vous aux fins d'être entendus. A l'appui de cette requête, les intéressés tiennent à préciser :

- qu'ils ne peuvent plus sortir de (ou entrer) chez eux entre 7h30 et 9h30 ; de même de 11h30 à 13h00 et le soir de 18h00 à 19h30 ;
- que les feux réglant le trafic angle avenue Louis-Aubert/avenue Eugène-Pittard sont programmés de telle manière que **cinq véhicules seulement** parviennent à passer ceux-ci pour soulager le trafic matin, midi et soir, ce qui est nettement insuffisant. En conséquence deux, voire trois voitures passent au jaune ou rouge !
- que moultes démarches administratives ont été entreprises sans qu'il y soit donné suite par les services concernés ;
- qu'ils subissent les désagréments découlant d'une circulation intense, non maîtrisée, due pour l'essentiel au flux de la circulation en provenance de la route de Florissant, pendulaires, frontaliers qui se rendent soit en direction du centre-ville, soit en direction de Carouge ;
- que plusieurs immeubles en fin de construction vont prochainement accueillir, avenue Eugène-Pittard, de nouveaux habitants ce qui augmentera considérablement le trafic quotidien sur cette artère ;

- qu'un nombre non négligeable de voitures provient de la rue Giovanni-Gambini qui « coulent » le stop (Migros, habitants, etc.), outre les motos, cyclistes, piétons (école Toepffer) venant à contresens (!) ;
- que l'immeuble situé au 12, chemin de Normandie draine, à lui seul, de multiples véhicules sur ledit chemin et dans les deux sens.

Enfin, nous prenons la liberté de vous adresser photocopie de l'échange de correspondance intervenu entre 2004 et 2008 avec divers services de notre canton, dans l'espoir de trouver des solutions aux problèmes qui se posent.

A la lecture de la correspondance échangée, vous constaterez que lesdits services se sont « renvoyé la balle », se déclarant « incompetents » et qu'aucune proposition, suggestion ou prise de position n'a été formulée, nous laissant dans le doute face aux impératifs : diminuer les nuisances, éviter les accidents.

Nous proposons donc de rétablir l'avenue Eugène-Pittard en « bordiers autorisés », ce qui permettrait de répondre à l'attente des riverains soucieux d'une harmonisation raisonnable du trafic dans ce quartier.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir accorder à la présente votre meilleure attention et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : 14 signatures
Mme Chantal F. Bouvard
Chemin de Normandie 8
1206 Genève

Annexes : consultables au secrétariat général du Grand Conseil